



EVENEMENT - AGRICULTURE - MASSIF DU JURA



3^{ème} Concours des Prairies Fleuries les 10 et 11 juin !



Avec le soutien financier de la région de Franche-Comté et du département du Doubs, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura organise les 10 et 11 juin prochains son 3^{ème} Concours des Prairies Fleuries. Avec une différence de taille cette année : le concours devient national ! En effet, dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », c'est 13 parcs naturels régionaux et 5 parcs nationaux qui organisent leurs propres concours « prairies fleuries », avec les Chambres d'agriculture, les syndicats de fromages AOP, les syndicats d'apiculture et des associations locales de gestion et de protection de la nature.

Cette action ouverte aux agriculteurs volontaires vise à faire découvrir et promouvoir la multifonctionnalité des prairies riches en espèces en évaluant leurs fonctions environnementales, paysagères et agronomiques. Les résultats obtenus servent à valoriser auprès du grand public les savoir-faire agricoles en termes de préservation de l'environnement et biodiversité.

→ Les enjeux du concours

- Le concours concerne les prairies permanentes, situées en plaine ou en montagne, gérées par la fauche. Les prairies pourront comporter haies, bosquets, murets, buissons dans la limite des seuils prévus par les usages locaux.
- Le **Prix d'excellence agri-écologique** récompensera dans chaque catégorie, au niveau local et national, les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité.
- Spécifiquement dans le Massif du Jura, un **Prix des Enfants** sera aussi décerné par les élèves de la classe de 6^{ème} de Monsieur Zanho, professeur de SVT au Collège des Louataux de Champagnole.



→ **Les 13 engagés dans le Massif du Jura** : Salvi Bernard (Chapelle-des-Bois) ; Blondeau Loïc et Joël (Chapelle-des-Bois) ; Burri Daniel (Les Longevilles Mont d'Or) ; Cordier Rémy (Chapelle-des-Bois) ; Bourgeois Sylvain (Chapelle-des-Bois) ; Courvoisier Denis (Chapelle-des-Bois) ; Pagnier Pierre-Henry (Chaux Neuve) ; David Xavier Pourcelot Olivier (Mouthe et Les Longevilles Mont d'Or) ; Scalabrino Guy et Lucien (Les Pontets) ; Saillard Jean-Luc (Les Fourgs) ; M. Letoublon (Mouthe) ; Michaud Anaël (Les Pontets) ; Tarby Claude (Foncin le Haut).

→ **Un concours en deux étapes.** - Localement, le jury visitera les parcelles les 10 et 11 juin en présence de l'exploitant ou d'un de ses représentants. Le jury délibérera après les visites et proclamera les résultats. Il désignera au maximum deux exploitations pouvant concourir au niveau national. Ensuite, le jury national se réunira pour désigner, par vote, les exploitations lauréates du concours national.

→ **Un jury d'experts.** - Cette année, le jury jurassien sera présidé par Audrey Michaud (Institut de l'Élevage / INRA-URH-RAPA) et composé d'experts en botanique, en agronomie, en apiculture, en biologie, en entomofaune, en paysages, d'un photographe et de représentants de structures agricoles et environnementales ainsi que d'élus du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, du CIGC, du Syndicat du Morbier et du Syndicat du Mont d'Or.

→ **La remise des prix.** - Les lauréats jurassiens de chaque catégorie seront récompensés 10 septembre prochain, à la « Coulée du Mont d'Or », à Pontarlier. Les Prix nationaux seront attribués en octobre 2010 lors du Congrès annuel des Parcs naturels régionaux qui se déroulera dans le Parc de la Montagne de Reims (en Champagne-Ardennes).

Contact Parc Naturel Régional du Haut-Jura : Jean-Yves Vansteelant, Chargé de mission agri-environnement – 06 76 30 89 39 - jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Contacts Presse Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

CIGC – Florence Compagnon – 03 84 37 37 00 – f.compagnon@comte.com / **Nansen Dévt.** - Nicolas Bouveret – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr

Communiqués, dossiers et visuels libres de droits disponibles en ligne sur www.comte.com, rubrique « Salle de Presse »

Le Comté nous apprend à savourer le temps



Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.



3^{EME} CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES LES 10 ET 11 JUIN

Les valeurs véhiculées par un tel concours

A la demande des Parcs, la France met en oeuvre depuis 2007, une mesure agri-environnementale baptisée « Prairies fleuries », dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal. Cette mesure s'inspire d'une expérience conduite en Allemagne depuis 2003 (programme MEKA « prairies riches en espèces » du Bade Wurtemberg) et repose sur un engagement en faveur de la biodiversité : les agriculteurs contractants reçoivent, pour les parcelles contractualisées, une aide de 89 euros par hectare et par an, financée par l'Union européenne à 55 %. Ils sont soumis en retour à une obligation de résultat quant à la biodiversité floristique de leur prairie. Cette mesure offre de nombreux avantages. D'abord, elle donne du sens au contrat, qui rémunère une production agri-écologique. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes et les contrôleurs. Elle appelle des adaptations et innovations techniques pour maintenir la biodiversité prairiale. Enfin, la mesure connaît une forte adhésion des agriculteurs, ce qui impulse une dynamique territoriale autour de ces enjeux. Près de 600 exploitations agricoles (14 000 hectares) testent actuellement ce dispositif territorialisé en France. Conjointement à la mise en place de cette mesure, l'organisation du concours permet donc de véhiculer certaines valeurs essentielles :



→ **Paysages : La (re)connaissance d'un patrimoine naturel « ordinaire ».**- Les prairies naturelles riches en espèces et leur environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières, mares,...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.

→ **Ecologie : La biodiversité en partage !**- Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de fleurs indicatrices faciles à reconnaître !

→ **Agri-Environnement : Les prairies naturelles sont façonnées par les éleveurs.**- Alors même que l'agriculture est perçue trop souvent comme une activité polluante dans l'opinion publique, le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

→ **Alimentation : Le goût des miels et des fromages dépend de la qualité des prairies !**- La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.

→ **Des enjeux partagés au niveau européen.**- Le maintien des prairies et pâturages permanents est une préoccupation agricole et environnementale partagée par les institutions européennes et internationales. Les enjeux sont multifformes : préserver les sols, filtrer les eaux, maintenir l'agriculture dans les régions défavorisées, stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre, lutter contre l'enfrichement et prévenir les incendies. Des politiques agro-environnementales ciblées sur les milieux herbagers sont mises en oeuvre dans chaque Etat de l'Union européenne.

→ **Le public est le bienvenu !**- Les Parcs et leurs partenaires mettent en oeuvre tout au long du concours des actions d'information et de sensibilisation des habitants et visiteurs des Parcs sur la découverte des prairies fleuries, les produits de terroir et l'importance de l'agriculture pour la préservation des paysages et de la biodiversité.

→ **Pour en savoir plus sur le concours national : www.prairiesfleuries.fr.**

Contact Parc Naturel Régional du Haut-Jura : Jean-Yves Vansteelant, Chargé de mission agri-environnement – 06 76 30 89 39 - jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Contacts Presse Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

CIGC – Florence Compagnon – 03 84 37 37 00 – f.compagnon@comte.com / Nansen Dévt. - Nicolas Bouveret – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr

Communiqués, dossiers et visuels libres de droits disponibles en ligne sur www.comte.com, rubrique « Salle de Presse »

Le Comté nous apprend à savourer le temps



Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.

